L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 29 JUILLET 1892.

PETITES ANNONCES

DEMANDES.

DERRANGE — James François, (74 ans) bachelier ès-lettres, fermier, bonne éducation, désire se marier avec Française instruite, même sans fortune. Ecrire X. Y. Z. Box Office. Joindre plus agréable. 29 juil—3t

On demande à acheter des tableaux à l'huile, à eau, vases et objets antiques. S'adresser à Garrison, 194 rue du Canal 27 juillet—1m

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Joseph King vs. Louis P. Smith.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans No 21,869—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. J. Paris Hidreau, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 73 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, le VENDREDI, 26 août 1892 à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et privileges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot bornée par les rues Rochblave, Bourgogne, Roffignac et Dauphine, dans l'Ilot No 29, dans l'Ilot No 5, mesurant 28 pieds 7 pouces et une ligne de face à la rue Rochblave sur 177 pieds 8 pouces de profondeur (tous plus ou moins) entre lignes parallèles, laquelle dite propriété a été achetée de Mrs Lucie P. Smith, défendeur, nommé de Mary Barber, par acte passé devant Jno Boudereaux, ex-notaire, à la date du 27 octobre 1890 et enregistré au bureau des hypothèques pour cette paroisse, dans le livre 127 folio 150.

Saisi dans l'affaire ci dessus mentionnée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON
29juin—26—août 2 9 16 23 30 Constable

Mme Vve Anatole D'Hémécourt vs George Williams.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUVELLE-Orléans—No 16,356—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en deçà de Canal entre-pôt, No 95 rue Bourbon, entre les rues Conti et St Louis, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 2 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

F. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
23 juin—23 29 2 août

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Stephen McNamara.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,991.—Division D.—A vis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bridget McNamara, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
29 juil—29 août 6 Greffier.

Succession de Myra Clark Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,135 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Wallace Whitney, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour :

A. V. FLOTTE, Greffier.
27 juil—27 30—août 5

Succession de James J. Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24 425 — Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hunter Stewart, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
28 juil—28—août 2 6 Greffier.

Succession de George Fiedrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29.177—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme E. Kastenmacher, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
26 juil—26 30—4 août

Succession de Stephane Pattani.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,209 — Division A.—Attendu que Wilhelmina Hasse, femme de feu Stephano Pattani, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire datées dans la succession de feu Stephano Pattani, décédé : qu'à cet par le présent il soit ordonné que ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
26 juil—26 30—août 4 Greffier.

Succession de Mme James R. Carrigee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,224—Division C.—Attendu que Jeanne Mc Carrigee, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme James R. Carrigee, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
24 juil—24 29 2 août Greffier.

Succession de Mme Ellen Grenet, Veve de George J. Lord.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 35,955—Division E.—Attendu que Mme Lina Grenet, Veuve de Jacob Herr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administratrice dans la succession de feu Mme Ellen Grenet, Veuve de Geo. J. Lord, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
23 juil—23 27 31 Greffier.

Succession de James Beavy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,331—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées de prendre notification de ce que le compte présenté par William Wallace Whitney, administrateur de cette succession, ne sera, par approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour :

A. V. FLOTTE, Greffier.
27 juil—27 30—août 5

Succession de James J. Kenny.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,331—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées de prendre notification de ce que le compte présenté par William Wallace Whitney, administrateur de cette succession, ne sera, par approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour :

A. V. FLOTTE, Greffier.
27 juil—27 30—août 5

Succession de Myra Clark Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,135 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Wallace Whitney, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour :

A. V. FLOTTE, Greffier.
27 juil—27 30—août 5

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

TOUS LES 28 JUILLET—CLASSE E.
Tirage à 5 heures P. M.

Les tirages et dessins, publiés dans tous les principaux journaux, en font un public et journellement dans les salons de la Compagnie.

Les témoignages de nos nombreux clients signature

Ce 28 juillet 1892—4 heures P. M.
J. A. A. BOUDREAU,
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les gains d'une grande quotité sont remis entre les mains de banquiers solvables et gouvernés

A TRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L. A. L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été renouvelée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devons continuer jusqu'au 1er janvier 1893.

Les grands tirages extraordinaires qui lien somptueusement divisés en Décembre et les grands tirages à numéros simples qui lieu tous les mois de l'année, et ont tous lieu en public à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Remarquable depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous soussignés, par nos présidents à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans sa réclame, de ce certificat auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. H. WALMSLEY, Prés. La. Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 9 AOUT 1892.

GROS LOT:
$75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, sont	$75,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
25 Lots de	300,	7,500
100 Lots de	300,	30,000
200 Lots de	100	20,000
200 Lots de	50,	10,000
500 Lots de	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de	$100, sont	$10,000
100 Lots de	60,	6,000
100 Lots de	40,	4,000
2,434 Lots se montant à		$265,500

PRIX DU BILLET:

Entier, $5; Deux-Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous payons toutes les frais et nous payons aussi toutes les primes sur les BILLETS et les LISTES DE 1 OTS, envoyés à nos correspondants.

Adresser à PAUL CONRAD,

Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant l service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous sommes vus forcés d'employer l'express pour dépendre à nos correspondants et pour recevoir les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités ayant chaque tirage un nombre voulu, par Express ou autrement.

ATTENTION.—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, par les Mêlé partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En substant un Bill et de la LOTERIE DE L'ETAT par la Louisiane voyez que le Bills soit daté à la Nouvelle-Orléans que le Lot titre à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé de l'un des Commissaires, Président, qu'il soit endossé avec les signatures des Gérants T. BEAUREGARD, J. A. BARET et W. L. LEWIS, ayant le sceau de la Loterie. Rejetez sans hésitation par l'entremise de quel Prétendu, de payer n'importe quel lot présenté à vous compétent.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1892.

(Signé) F. A. MONROE,
Président de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, Division E, malheureusement absent sur un congé.

Pour copie conforme,

THO. H. MANUEL, Député Greffier.
23 juil—31 au 30)

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 21,022 — Division D.—Henry and Brown vs Henry et autres.—Ordre a été donné à l'assemblée des créanciers de la raison commerciale de Henry et Brown et W. G. Henry et Harry T. Brown, les associés individuels sont convoqués pardevant Octave Marot, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, le VENDREDI, 5 août 1892, à midi, qu'un état de la situation de la dite maison soit donné aux créanciers d'icelle, ou leurs représentants légaux, pour être présenté à l'audition de la dite assemblée, et pour être par elle considéré, et pour tel autre ordre être donné par rapport à la dite affaire, comme il sera jugé convenable.

Nouvelle Orléans, 23 juillet 1892.

(Signé) H. B. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

GEO. W. PRAINE, Député Greffier.
28 juil—3t au 1er sept

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE et de District pour la Paroisse d'Orléans. No 36,798 et 1 de l'Ordre du Cour.—Raymond Decoux vs ses créanciers.—Ordonné par que le répit à moi accordé par le précédent ordre de cette cause soit et est par ces présentes étendu et prolongé jusqu'au lundi, premier août 1892, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les offres de compromis faites par le débiteur, ou sur toute autre proposition qui pourra être faite à cet effet.

Donné et signé à la Nouvelle-Orléans, ce 15 juillet 1892.

(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, Division E, malheureusement absent sur un congé.

Pour copie conforme,

THO. H. MANUEL, Député Greffier.
23 juil—3t au 30)

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE SHERIF.

AUXILIAIRE JUDICIAIRE.

Vente de propriété dans le Quatrième District, rue St. Peters, entre Burgundy et St-Joseph.

A Pencan.

John Barkley et al. vs. les mineurs Girard et als.

No 34,202—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur — Bureau, No 17 rue Carondelet.—MERCREDI, 31 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, rendu le 16 juin 1892 et signé le 22 juin 1892, il sera vendu à l'enchère la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Peters, Bourbon, Toulouse et Conti, mesurant vingt-quatre pieds huit pouces de face à la Première Pointe (maintenant rue Terpsichore), sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds neuf pouces et quatre lignes au côté américain, lequel dit lot forme une partie de la propriété par le Sr de Fres Nos 58 sur un plan du fauxbourg Annonciation.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juil—28—août 2 9 16 23 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Ellen Grenet, Veve de George J. Lord.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 35,955—Division E.—Attendu que Mme Lina Grenet, Veuve de Jacob Herr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administratrice dans la succession de feu Mme Ellen Grenet, Veuve de Geo. J. Lord, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
23 juil—23 27 31 Greffier.

Succession de Marco Ladini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,326—Division A.—Attendu que John B. Finch, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Marco Ladini, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
23 juil—23 27 31 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 21,022 — Division D.—Henry and Brown vs Henry et autres.—Ordre a été donné à l'assemblée des créanciers de la raison commerciale de Henry et Brown et W. G. Henry et Harry T. Brown, les associés individuels sont convoqués pardevant Octave Marot, notaire, dans et pour la paroisse d'Orléans, le VENDREDI, 5 août 1892, à midi, qu'un état de la situation de la dite maison soit donné aux créanciers d'icelle, ou leurs représentants légaux, pour être présenté à l'audition de la dite assemblée, et pour être par elle considéré, et pour tel autre ordre être donné par rapport à la dite affaire, comme il sera jugé convenable.

Nouvelle Orléans, 23 juillet 1892.

(Signé) H. B. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.

GEO. W. PRAINE, Député Greffier.
28 juil—3t au 1er sept

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. No 36,798 et 1 de l'Ordre du Cour.—Raymond Decoux vs ses créanciers.—Ordonné par que le répit à moi accordé par le précédent ordre de cette cause soit et est par ces présentes étendu et prolongé jusqu'au lundi, premier août 1892, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les offres de compromis faites par le débiteur, ou sur toute autre proposition qui pourra être faite à cet effet.

Donné et signé à la Nouvelle-Orléans, ce 15 juillet 1892.

(Signé) F. A. MONROE,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, Division E, malheureusement absent sur un congé.

Pour copie conforme,

THO. H. MANUEL, Député Greffier.
23 juil—3t au 30)

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Stephen McNamara.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,991.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bridget McNamara, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
29 juil—29 août 6 Greffier.

Succession de Myra Clark Gaines.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 13,135 — Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par William Wallace Whitney, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour :

A. V. FLOTTE, Greffier.
27 juil—27 30—août 5

Succession de James J. Stewart.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24 425 — Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Hunter Stewart, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
28 juil—28—août 2 6 Greffier.

Succession de George Fiedrich.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29.177—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme E. Kastenmacher, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.
26 juil—26 30—4 août

Succession de Stephane Pattani.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 36,209 — Division A.—Attendu que Wilhelmina Hasse, femme de feu Stephano Pattani, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire datées dans la succession de feu Stephano Pattani, décédé : qu'à cet par le présent il soit ordonné que ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
26 juil—26 30—août 4 Greffier.

Succession de Mme James R. Carrigee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,224—Division C.—Attendu que Jeanne Mc Carrigee, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme James R. Carrigee, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
24 juil—24 29 2 août Greffier.

Succession de Mme Ellen Grenet, Veve de George J. Lord.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 35,955—Division E.—Attendu que Mme Lina Grenet, Veuve de Jacob Herr, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administratrice dans la succession de feu Mme Ellen Grenet, Veuve de Geo. J. Lord, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
23 juil—23 27 31 Greffier.

Succession de Marco Ladini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,326—Division A.—Attendu que John B. Finch, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Marco Ladini, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
23 juil—23 27 31 Greffier.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE SHERIF.

AUXILIAIRE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de résidence de Veuve Hinckley, située rue Dauphine, entre Bienville et Conti.

A Penoan.

Succession de Mme Veuve Hinckley.

No 34,908—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur — Bureau, No 17 rue Carondelet.—MERCREDI, 31 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le 16 juin 1892, il sera vendu à l'enchère la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, mesurant trente pieds de face à la rue Dauphine sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et étant le lot No 3 de la Première Subdivision de la succession Hinckley, tel que dressé par Jos. Pilié, arpenteur, le 15 mai 1891, et déposé dans l'étude de Jno. H. O'Connor, notaire.

Conditions de vente—Comptant, excepté que l'acquéreur paiera la balance de prix de vente en trois ans, avec intérêt à huit pour cent par an, à partir du 8 août 1892, jusqu'à parfait paiement, le tout garanti par hypothèque et privilège légaux sur la propriété vendue, et par billets de l'acquéreur, endossés à l'ordre de la succession, et payables au bureau du notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de résidence de Veuve Hinckley, située rue Dauphine, entre Bienville et Conti.

A Penoan.

Succession de Mme Veuve Hinckley.

No 34,908—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur — Bureau, No 17 rue Carondelet.—MERCREDI, 31 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le 16 juin 1892, il sera vendu à l'enchère la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, mesurant trente pieds de face à la rue Dauphine sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et étant le lot No 3 de la Première Subdivision de la succession Hinckley, tel que dressé par Jos. Pilié, arpenteur, le 15 mai 1891, et déposé dans l'étude de Jno. H. O'Connor, notaire.

Conditions de vente—Comptant, excepté que l'acquéreur paiera la balance de prix de vente en trois ans, avec intérêt à huit pour cent par an, à partir du 8 août 1892, jusqu'à parfait paiement, le tout garanti par hypothèque et privilège légaux sur la propriété vendue, et par billets de l'acquéreur, endossés à l'ordre de la succession, et payables au bureau du notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de résidence de Veuve Hinckley, située rue Dauphine, entre Bienville et Conti.

A Penoan.

Succession de Mme Veuve Hinckley.

No 34,908—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

Vente en partage.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur — Bureau, No 17 rue Carondelet.—MERCREDI, 31 août 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le 16 juin 1892, il sera vendu à l'enchère la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilot borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, mesurant trente pieds de face à la rue Dauphine sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, et étant le lot No 3 de la Première Subdivision de la succession Hinckley, tel que dressé par Jos. Pilié, arpenteur, le 15 mai 1891, et déposé dans l'étude de Jno. H. O'Connor, notaire.

Conditions de vente—Comptant, excepté que l'acquéreur paiera la balance de prix de vente en trois ans, avec intérêt à huit pour cent par an, à partir du 8 août 1892, jusqu'à parfait paiement, le tout garanti par hypothèque et privilège légaux sur la propriété vendue, et par billets de l'acquéreur, endossés à l'ordre de la succession, et payables au bureau du notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 3 10 17 24 31

Athénée Louisianais.

Concours de 1892.

Extrait du procès-verbal de la séance du 10 juin 1892. La question de concours annuel est à l'ordre du jour.

Considérant que le choix du sujet laissé à chaque concurrent, n'a pas produit les résultats qu'on en espérait, l'Athénée décide de revenir à l'ancien système.

M. le Président invite chacun des membres présents à proposer un sujet qui devra être traité par les concurrents de cet année.

Le sujet suivant proposé par M. Grima réunissant la majorité des suffrages, est adopté :

DE LA PART PRISE PAR LES CRÉOLES DANS LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES DE LA LOUISIANE.

PROGRAMME.

L'étendue de temps fixée pour le concours est de sept mois, du 15 juillet prochain au 16 février 1893.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto des pages ; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura mis son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, sera seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Le comité pourra ou obtenir la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Sur proposition faite par M. Bauchère Rouen, l'Athénée décide qu'un prix consistant en une médaille d'or sera offert aux instituteurs des deux Ecoles Publiques Supérieures, où l'enseignement du français fait partie du programme des études, ainsi qu'à celle de l'Union Française, pour être décerné à chacune des élèves de ces institutions, qui, d'après la déclaration de ses maîtresses, aura le plus mérité cette récompense par son application à l'étude du français.

Une commission nommée par l'Athénée remettra la médaille à chacune des trois institutrices, pour être présentée par elle à son élève, dans le local où se tiendra la séance publique destinée à couronner l'année scolaire de chaque institutrice.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

THE NEW-ORLEANS BEE,

Le Journal de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the United States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $10 ; six months, $5, three months, $2.50.

Weekly (6 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $2 ; six months, $1.00, three months, $0.50.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 27 juillet 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

Succession de Reine Godefroy Leach—No 36,610—"Ex."

La loi et les témoignages étant pris en considération, et pour les raisons données dans la décision écrite de la Cour rendue et enregistrée dans cette cause le 26 juillet 1892, il est par la présente ordonné, adjugé et décrété et jugement dans cette affaire décrétant et déclarant Julius Godefroy Leach à être seul et unique héritier de Reine Godefroy, décédée, ayant l'administration, et incapable d'aliéner aucun de ses personnes et de ses biens, et déclarant que la vente faite par le Shérif de cette paroisse et mesurant trente pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de cent vingt-neuf pieds neuf pouces et quatre lignes parallèles, à Adjuge par le défendeur comme suit, deux titres dans et en vertu de la volonté et du dernier testament de Reine Godefroy Schiltz, en date de 23 mars 1849 et déposé dans le bureau de J. E. Beard, feu notaire

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—

1° Comptant pour payer la réclamation du plaignant à avoir la somme de quatre cent quatre-vingt-cinq mille dollars avec intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir du 8 juil 1892, jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 pour l'intérêt, honoraires d'avocat, les frais et dépens du procès et de la vente, et les taxes de ville et d'Etat dus sur cette propriété ; et

2° L'acquéreur assumera (jusqu'au montant de son enchère) le paiement de trois différents billets à ordre payables à la Citizens Bank, dont le défendeur à son propre ordre et par lui endossés, tous datés du 8 mai 1891, et payables respectivement à 12, 18 et 24 mois après date, portant intérêt à raison de 8 0/0 pour cent par an à partir du 8 mai 1891 jusqu'à parfait paiement et contre lesquels il n'existe aucune défense ou réclamation (du plaignant) sur la dite propriété, d'après un acte passé devant Jos. Pabey, notaire public, en date du 8 mai 1891. L'acquéreur assumera toutes les stipulations contenues dans le dit acte ayant trait aux honoraires d'avocat, assurance, etc.

3° En cas de défaut de prix d'adjudication, s'il y en a, comptant.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
27 juil—27—août 3 10 17 24 27

Athénée Louisianais.

Concours de 1892.

Extrait du procès-verbal de la séance du 10 juin 1892. La question de concours annuel est à l'ordre du jour.

Considérant que le choix du sujet laissé à chaque concurrent, n'a pas produit les résultats qu'on en espérait, l'Athénée décide de revenir à l'ancien système.

M. le Président invite chacun des membres présents à proposer un sujet qui devra être traité par les concurrents de cet année.

Le sujet suiv